

ADEP - règlement identification des équides

Suite aux crises liées à la viande de cheval, la Commission européenne a validé un nouveau règlement européen relatif à l'identification des équidés, entrant en vigueur au 1er janvier 2016. La mise en place de ce nouveau règlement impacte les démarches SIRE 2016 sur plusieurs points notamment :

Suite aux crises liées à la viande de cheval, la Commission européenne a validé un nouveau règlement européen relatif à l'identification des équidés, entrant en vigueur au 1er janvier 2016. La mise en place de ce nouveau règlement impacte les démarches SIRE 2016 sur plusieurs points notamment :

- La réalisation systématique du **signalement graphique** pour toute nouvelle identification
- La mise en place d'un **nouveau modèle de document** d'identification identique pour tous les équidés
- La sécurisation de l'information relative au **statut d'un équidé vis à vis de la consommation humaine**
- La **modification du périmètre des procédures de validation et certification d'identité** avec notamment l'arrêt de la certification d'identité pour les chevaux de sport

Vous trouverez en pièces jointes des documents récapitulant les impacts sur les procédures d'identification 2016 pour information et pour transmission aux éleveurs :

- [un communiqué de presse](#) apportant des éléments précisant les points mentionnés ci-dessus
- [le flyer poulain 2016](#) avec les principales démarches pour obtenir les papiers d'un poulain

Article mis en ligne le 22/01/2016.